

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210130-2021\_01\_30\_02-DE



(Finistère)

Landéda, le 22 janvier 2021

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2021**

**RENOUVELLEMENT DU LABEL PIP**

**RAPPORT N°02-01/2021**

La commune de Landéda a obtenu le label « Port d'intérêt patrimonial » en juillet 2016. Ce label récompense l'engagement et les projets de restauration, de conservation, de valorisation et de transmission des héritages maritimes.

Un bilan des actions réalisées depuis 2016 et de la dynamique lancée a été réalisé durant l'année 2020, en vue de travailler à un nouveau plan d'actions pour continuer l'engagement de la mise en valeur et la préservation du patrimoine Landédaen.

Pour y parvenir, un groupe de travail composé d'habitants, de passionnés du patrimoine, de membres d'associations, d'agents et d'élus a été constitué, afin de faire le bilan du premier plan d'actions et d'identifier les enjeux et axes d'amélioration pour la protection et la valorisation du patrimoine Landédaen, en vue d'une seconde labellisation.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De valider le renouvellement de la candidature au label Port d'intérêt patrimonial.
- D'approuver le dossier de candidature au label « Port d'intérêt Patrimonial » et le plan d'actions sur 5 ans.
- D'autorise Mme Le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention dudit label.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°02-01/2021**

**Réunion du 30 janvier 2021**

**RENOUVELLEMENT DU LABEL PIP**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,  
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

**Absents :**

Hervé LOUARN procuration à Christine CHEVALIER

Sylvaine COANT procuration à Erwan DENEZ

Madame Muriel COLLOMBAT a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 27 voix pour,**

**Laurent LE GOFF, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le conseil municipal décide de valider le renouvellement de la candidature au label PIP.

ARTICLE 2: Le conseil municipal décide d'approuver le dossier de candidature au label PIP et le plan d'actions sur 5 ans.

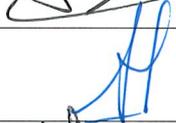
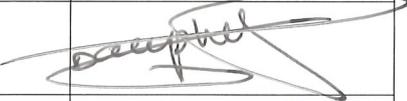
ARTICLE 3: Le conseil municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention dudit label.

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210130-2021\_01\_30\_02-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
COANT Sylvaine	Procuration
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210130-2021\_01\_30\_02-DE